



Chers cavaliers et Membres

Suite aux nouvelles informations du 14 novembre 2020 , diffusées par notre president fédéral ,Mr Serge LECOMTE, l'accès aux installations équestres est de nouveau autorisée aux cavaliers de club, sous certaines conditions, afin d'assurer le bien-être des animaux détenus par ces dites installations.

Les modalités de mise en œuvre sont stipulées dans le protocole du 10 novembre 2020 qui est le document de référence.

Par dérogation, il permet d'accueillir 1 à 3 cavaliers par jour et par équidé pour assurer les soins et l'exercices quotidiens des animaux.

Afin qu'elles ne puissent être assimilées à du travail dissimulé, ces activités encadrées par le personnel enseignant se font aux conditions tarifaires contractuelles habituelles pour les cavaliers avec un minimum d'autonomie estimé à partir du Galop 3 . Ces séances seront dédiées au bien-être animal et non à l'enseignement de l'équitation proprement dit.

Un Planning pour l'organisation des soins et travail des chevaux sera établi par les enseignants et gestionnaires du Centre Equestre .

Un protocole sanitaire stricte sera mis en place depuis le parking. Afin de limiter le brassage de population, seuls les cavaliers seront admis sur le centre. Ils sont invités à respecter scrupuleusement les horaires indiqués avec une arrivée 30mn avant et un départ 30mn après la prestation.

Le nombre de cavaliers étant limité à 6 par créneau horaire et par carrière, il est impératif de s'inscrire la veille par mail ou téléphone pour que les enseignants établissent le programme d'activité des équidés. Les inscriptions se font par ordre d'appel. L'accès aux installations sera interdite à toute personne non inscrite dès lors que le quota de cavaliers sur site est atteint. De même il est demandé à toute personne inscrite qui aurait un empêchement de libérer sa place suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse être remplacée

Conformément aux dispositions antérieures, les propriétaires sont également autorisés à venir s'occuper de leurs chevaux. Les horaires de presences de chaque cavalier seront transmis tous jour à la Fédération Francaise d'Equitation qui assure la traçabilité.

Planning mis en place :

Lundi	: 10h-12h Tous niveaux	: 14h-16h Tous niveaux
Mardi	: 18h30-19h30 Galop 3 et 4 Chevaux	: 19h30-20h30 Galop 5 à 7 Chevaux
Mercredi	: 14h30-15h30 Galop 3 Minimum Pony	:14h30-15h30 Galop 3 et 4 Chevaux
	: 16h00 – 17h00 Galop 4 et 5 Chevaux	:17h30-18h30 Galop 3 Minimum Pony
	: 18h30-19h30 Galop 5 à 7 Chevaux	
Jeudi	:18h30-19h30 Galop 5 à 7 Chevaux	:19h30 : Galop 6 et 7 Chevaux
Vendredi	:17h30-18h30 Galop 3 et 4 Chevaux	: 18h30-19h30 Galop 5 à 7 Chevaux
	19h30-20h30 Adultes Chevaux	

Samedi : 10h00-11h00 Galop 3 **Chevaux** :11h00-12h00 Galop 4 et 5 **Chevaux**
: 11h30-12h30 Galop 3 Minimum Pony :15h00-16h00 Galop 3 minimum Pony
: 14h30-15h30 Galop 3 **Chevaux** : 16h00-17h00 Galop 4 et 5 **Chevaux**
: 17h30-18h30 Adultes **Chevaux**

L'assouplissement des dispositions édictées par le gouvernement dépend largement de notre capacité à respecter scrupuleusement les protocoles mis en oeuvre pour inverser la courbe de propagation du virus. Nous comptons sur votre collaboration.

Bien cordialement

Le Président

Thierry Wan-Ajouhu

Club Hippique l'HIPPOCAMPE

Habitation Carrère, 97232 Lamentin, Martinique. Mail : cehippocampe@gmail.com
Tél. 0596 57 06 71 - port 0696024695 - Siret 39503105700015

Rappel Du Protocole

Accès Au Cavaliers Des Poneys-clubs et Centre Equestre Pendant le confinement

Chers Cavaliers et Membres ,

Suite à la réunion interministérielle du 10 novembre ,pour la gestion du bien-etre des équidés , la venue , maitrisée et tracée , de certains cavaliers est possible afin d'assurer l'entretien physique des poneys et chevaux .

Protocole relatif a l acces au centre equestre :

Les cavaliers relevant directement des éducateurs sportifs et gestionnaires du centre equestre , ces derniers s'assurent du respect des consignes.

Des l'arrivée dans l'enceinte du club (dès le parking) .le masque doit etre porté en tout temps dans les espaces clos et les espaces communs intérieurs et extérieurs.

Lavage des mains exigé dès le parking.

Les vestiaires doivent etre réservés aux enseignants sportifs et gestionnaires des centres équestres . L'accès ne sera autorisé que pour un usage individuel .

Respecter les gestes barrières et la distanciation physique d'au moins deux mètres .

Desinfecter entre chaque utilisation , ou encore favoriser l'usage de son propre matériel.

Respecter Le nombre maximum simultanément de chaque aire de pratique

Des lors nous invitons à contacter les enseignants pour l'autorisation et l'organisation de votre passage au Centre Equestre sur rendez-vous avec des heures d'arrivée et de départ déterminées à l'avance pour assurer des rotations sans brassage des intervenants.